

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIAVV DU 13 Mars 2017- 19H00

Le Lundi treize Mars de l'an deux mil dix-sept à 19H00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Vexin-Centre. Monsieur Pelletier remercie vivement Monsieur Guiard de son accueil dans ses locaux.

ETAIENT PRESENTS : **ABLEIGES** : Monsieur PELLETIER Patrick – Monsieur SERAIN Eric – **Le Perchay** : Monsieur ROBERT Christophe **SANTEUIL** : Monsieur DUTAT Didier – Monsieur RENAUD Alain - **COURCELLES SUR VIOSNE** : Monsieur RAULT Albert – Monsieur ROLLAND Jean-Louis **MONTGEROULT** : Madame COURTIN Monique – Monsieur MATEOS Alain - **CHARS** : Monsieur DAUVEL Jean-Claude –**BRIGNANCOURT** : Monsieur GALLOIS - **OSNY** : Madame DUFLOS Muriel- Monsieur PINQUET - **MOUSSY** : Madame VERBEKE.

ABSENTS EXCUSES: **BOISSY L'AILLERIE** : Monsieur DUBRAY Paul - Monsieur DELTRUC Bernard– **BRIGNANCOURT** : Monsieur CRESPIEN Michel - **PONTOISE** : Monsieur SEIMBILLE Gérard – Madame FROMENTEIL Anne -**LE PERCHAY** : Monsieur CAMUS Martial - **CHARS** : Monsieur GLEIZE Christophe - **US** : Madame ANDOUVLIE Edith – Madame DUDEK Erika- **MOUSSY** : Monsieur VERBEKE Jean-Pierre.

POUVOIRS :

Madame Andouvlie donne pouvoir à Monsieur Dauvel.
Madame Dudek donne pouvoir à Monsieur Pelleteier.
Monsieur Verbeke donne pouvoir à Madame Verbeke.

ORDRE DU JOUR

- Choix du bureau d'études de faisabilité des travaux de restauration de la Viosne.
- Acceptation de subventions diverses (AESN et Entente Oise - Aisne).
- Renouvellement de la mission de garde-rivière 2017.
- Compte Administratif et Compte de Gestion 2016.
- Augmentation des taxes de Viosne 2017 (Coût de la vie).
- Augmentation des dépenses d'administration 2017 (Coût de la vie).
- Abrogation des centimes 2017.
- Indemnité du Receveur 2017.
- Amortissements 2017.
- Budget Primitif 2017.
- Investissements 2017.
- Mise en place des entretiens professionnels.
- Questions diverses.

Monsieur Pelletier ouvre la séance à 19h05 et remercie Monsieur Guiard de nous accueillir dans les locaux de la CCVC.

I/ Choix du bureau d'études de faisabilité des travaux de restauration de la Viosne.

Monsieur Poncelet présente le déroulement du Marché Public à procédure adaptée de Maîtrise d'Oeuvre pour la restauration hydromorphologique de quatre sites de la Vallée de la Viosne ; le candidat choisi, suite à la phase de négociations, est Hydrosphère pour un montant total de 143061 euros TTC. La tranche ferme (étude de faisabilité) démarrera début Avril avec un comité de pilotage de lancement. Cette première phase de 6 mois sera facturée 62 685 euros TTC.

Les Conseillers syndicaux à l'unanimité valident ce choix.

II/ Acceptation de subventions diverses (AESN et Entente Oise - Aisne).

Le Président du syndicat demande aux délégués du bureau l'autorisation de requérir des subventions auprès de l'Aesn, de l'Entente Oise -Aisne ou tout autre financeur disposé à subventionner des travaux sur la rivière et toute opération liée au bon fonctionnement du syndicat. **Les membres présents votent l'acceptation de subventions diverses.**

III/ Renouveau de la mission de garde-rivière 2017 :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son programme d'actions a proposé au syndicat un contrat d'animation technique « technicien de rivière » 2013-2018. **Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de renouveler la mission de garde-rivière 2017 qui acceptent à l'unanimité.**

IV/ Compte Administratif et Compte de Gestion 2016 :

Patrick Pelletier charge Madame Ducly Caroline, la secrétaire du syndicat de présenter les dépenses et recettes réalisées en 2016 (Compte administratif) et rappelle que le compte administratif du SIAVV est conforme au compte de gestion de la Trésorerie.

Monsieur Pelletier laisse l'ainé des délégués voter le compte administratif et sort de la salle Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des écritures du Receveur, comptable du Syndicat, qui sont identiques à celle de l'ordonnateur, vote le compte administratif 2016 qui laisse apparaître les écritures suivantes :

- Section de Fonctionnement :

RECETTES ----- 196 625.41 Euros.
DEPENSES ----- 210 582.32 Euros.
Résultat de l'exercice 2016 -13956.91 Plus Euros.
Excédent reporté en 2015 ---- 91569.72 Euros.

Soit un excédent de clôture de fonctionnement de 77 612.81 Euros en 2016.

- Section d'Investissement :

RECETTES ----- 22 113.83 Euros.
DEPENSES ----- 9 668.93 Euros.
Résultat en exercice 2016 ----- 12 444.90 Euros.
Excédent reporté en 2015 ----- 66441.86 Euros.

Soit un excédent de clôture d'investissement de 78 886.76 Euros.

Les membres présents votent le compte administratif à la majorité moins une abstention.

Monsieur Pelletier réintègre la salle et propose de voter le compte de gestion 2016 qui est conforme au compte administratif 2016, **les délégués syndicaux votent le compte de gestion 2016 à l'unanimité.**

V/Augmentation des taxes de Viosne 2017 (Coût de la vie) :

Les taxes de Viosne 2017 sont proposées avec une augmentation de 1.4 %, indice Insee du coût de la vie comme cela est réalisé chaque année ; **Les délégués votent cette proposition à l'unanimité.**

VI/Augmentation des dépenses d'administration 2017 (Coût de la vie) :

Patrick PELLETIER, le Président propose que les dépenses d'administration 2017 soient également augmentées de 1.4 %, indice Insee du coût de la vie, **les membres présents y sont favorables à l'unanimité.**

VII/Abrogation des centimes 2017:

L'unique emprunt du syndicat a été soldé en Octobre 2016, par conséquent les contributions directes ne seront plus demandées aux communes cette année, il convient de délibérer pour

abroger les contributions directes financées par les communes membres. **Les conseillers syndicaux abrogent les contributions directes à l'unanimité.**

VIII/ Indemnité du Receveur 2017 :

Le Président proposera de voter le taux de l'indemnité du Receveur pour 2017 au taux de 100%. **Ce taux est validé à la majorité moins une abstention par les membres présents.**

IX/ Amortissements :

Les amortissements 2017 s'élèvent à 19066.10 euros pour les dépenses et 1903.13 euros pour les subventions transférables. Les amortissements de dépenses en 2017 sont inférieurs à 2016 car quelques biens dont la valeur était amortissable sur cinq ans sont amortis.

Les délégués valident ces amortissements à l'unanimité.

X/ Budget Primitif :

Après lecture du Budget Primitif 2017, à l'unanimité le Comité Syndical vote le budget primitif en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 266 625.94 Euros.

INVESTISSEMENT : 166 974.60 Euros.

XI/ Investissements 2017 :

Les investissements 2017 prévus et proposés sont les suivants :

- Achat d'une perche-élagueuse (montant maximum 1000 euros)
- Achat d'un affûteur (montant maximum 250 euros).
- Achat d'un vidéo - projecteur (montant maximum 500 euros).

Ces investissements sont votés à l'unanimité par les conseillers syndicaux.

XII/ Mise en place des entretiens professionnels.

Monsieur Pelletier propose de mettre en place les entretiens professionnels annuels à titre pérenne pour l'ensemble du personnel du syndicat à compter de 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 9,

Le Président expose,

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent des cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret N°= 2014-1526 du 16 Décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur

hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique paritaire comptent, notamment portent sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs.
- Les compétences professionnelles et techniques.
- Les qualités relationnelles.
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

1. De fixer , dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexe à la présente délibération.
2. D'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents non-titulaire de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les délégués acceptent ce principe à l'unanimité.

XIII/ Questions diverses :

a/ Gémapi :

Un projet de syndicat mixte regroupant les 4 EPCI (CCVC, CACP, CC des Sablons et CC du Vexin - Thelle) devrait voir le jour en Septembre prochain ; Monsieur Olivier WEISS (DGS à la CCVC) souhaite que Monsieur Poncelet présente un projet de rédaction de statuts avec diverses simulations basées sur les critères suivants :

- Linéaire des cours d'eau.
- Superficie du bassin versant.
- Nombre d'habitants.
- Potentiel fiscal.

Les avancées de ce projet dépendront également des prochaines rencontres avec les présidents des EPCI.
Affaire à suivre....

Le Président lève la séance à 20 h 15 et propose de partager le verre de l'amitié.

